NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 14 Germinal, an V.

(Lundi 3 Avril 1797).

Détails des soulévemens qui ont eu lieu dans la province de la Marche, appartenant à l'état ecclésiastique.

Nouvelles de Russie. — Réfus de la cour de Vienne de consentir à la neutralité de la ville de Francfirt. —

Moyens employés dans la Belgique peur éloigner des assemblées princaires les agriculteurs les plus instruits.

Lettre du général Buonaparte sur la prise de la ville de Gorice.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

RUSSIE.

De Pétersbourg , le 26 février.

La comédie française est supprimée; elle sera remplaée par une troupe allemande.

La religion & les mœurs ne fixent pas moins l'attention de l'empereur que les autres branches de l'administation de l'état. La fête des Trois-Rois a été céléles avec une pompe extraordinaire : 20 mille houmes de nos troupes y étoient en grande tenue, & chaque soldat reut de sa majesté un rouble; il fut aussi distribué au

reuple & aux militaires, du pain & de l'eau-de-vie. Les nouvelles monnoies ne portent point le nom enter de Paul, mais seulement la lettre initiale P; au revers on lit: Non pour nous, mais pour ton nom.

ITALIE.

De Bologne, le 10 mars.

Toates les lettres de la Marche parlent des mouvemens m sont arrivés dans cette province. Comme il est difficile le démèler la vérité dans des rapports très-différens, je me bornerai à un petit nombre de détails. A Jesi, les tisans & les paysans prirent les armes au nombre de q mille. Les deux bourgs de Santo-Vito & de Morro ivirent leur exemple. Tous ne s'étoient pas armés pour fondre leur religion et leur souverain; aussi l'expedi-on commença-t-elle par le pillage de plusieurs maisons (par d'antres excès: 500 Jésins se porterent à Morie ir s'unir à ceux de Santo-Vito; ils sommerent le chef la municipalité de Montelboddo de leur four nir des milions; celui-ci eut le courage de fermer leurs portes, de se refuser à ces demandes. Ils occuperent ensuite asieurs postes avantageux, & se retrancherent avec quatre de canon d'un très-petit calibre. La nouvelle de oulevement étant parvenue à Ancône, ou fit partir aussiquarante dragons qui, la plupart, farent victimes de rage de ces farieux : cent hommes d'infanterie, qui est partis après les dragons, se battirent contre 1500

insurgés, les mirent en fuite & leur enleverent leur artillerie. Un corps de 1200 républicains passa par Morro, que les insurgés abandonnerent à son approche, & alla à Jesi, qui éprouva la terrible vengeance des vainqueurs. Santo-Vito a été traité aussi séverement que Jesi; les paysaus, qui avoient enlevé de force toutes les armes déposées à la maison de la municipalité, oscrent attendre les républicains, & plusieurs périrent les armes à la main. Cos mouvemens n'ont éclaté dans la Marche qu'après la conclusion de la paix. Des qu'on a su que ce pays restoit sous la domination du pape, on a excité la peuplé contre ceux qui se sont prononcés en faveur des Français.

ALLEMAGNE.

De Francfort , le 20 mars.

Notre ville s'étoit flattée que l'empereur donneroit son agrément à la neutralité qui lui a été accordée par la république française; mais bien loin de recevoir une républe favorable, on doit lui avoir signifié que son contingent ordinaire de troupes, qui jusqu'ici a été de 900 hommes, va être porté à 12 cents.

hommes, va être porté à 12 cents. L'ordre a été donné de mettre en état de défense la citadelle de Wurtzbourg; & 600 hommes sont employés aux travaux nécessaires.

On parle beaucoup d'un nouveau traité de commerce entre la Russie & la Prusse, dont il résulteroit beaucoup d'avantage pour Dantzick, Koenigsberg & d'autres ports prussiens de la Baltique. Au moyen de la riviere de Memmel, dont la source se trouve dans la partie de la Pologne tombée au pouvoir de la Russie, les villes de Memmel, Tilsil & Koenigsberg peuvent recevoir beaucoup de marchandises de Russie; & les faire passer avec avantage dans l'étranger.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 10 germinal.

Avant-hier au soir les ciuq assemblees primaires de cette ville ont acheve la nomination des dix-sept électeurs que donne le canion de Bruxelles. Les jacobins avoient rallié toutes leurs forces pour tâcher d'influencer les dernières opérations; mais, malgré leurs intrigues & leurs vociferations, ils ent va leurs projets entirement déjoués

la sus-

néon le pté, le qui ne loix sur généra-

ouvelle

eccordés rités qui nnes &

irectoire

il seroit

re la réles opéainville, re à une

ve qu'elle lence, &

ntion, on naux : il tilités du

est pas en

la séance.

ses col- $1\frac{1}{2}, \frac{5}{4}$ 5., 24

9 1. 2 5. ½.

9 1. 2 5. ½.

5 9 0. 46.

102 1. 5 5.

5 0 1. 10 5.

9 0. à 5 5.

7 9 1. 5 5.

1 1. 7 s. ½.
. 33 1. 15 s.
. 25 l.
. , 370 liv
ique , 2 liv

ere d'Hams. — Savel — Sel, 1

Nº. 5.

par la sagesse & la fermeté des sitoyens honnêtes. Les exclusifs ont eu la mortification de voir chasser ignominieusement d'une des assemblées le nommé Delfoese, officier municipal, en sa qualité de banqueroutier frauduleux; car, grace an ciel, on avoit choisi pour fonc-tionnaires publics tout ce que se pays avoit d'hommes de cette trempe. Lufin, le choix des derniers élec-teurs répond au premier choix dont nons avons parlé; ils sont tous choisis parmi les familles les plus distinguées de la ci-devant noblesse, de même que parmi les banquiers & négocians estimés & dans le corps des avocats. Les assemblées primaires sont occupées actuellement à nommer les juges de paix. Après quoi il ne sera plus question que de procéder au choix d'une bonne magis-

trature dont cette ville a grand besoin.

Tandis que les habitaus de Bruxelles montrent un patriotisme & une énergie louable pour éloigner des places des hommes qui en sont indignes, voici la manière dont on vient de s'y prendre pour dégoûter d'exercer leurs droits plusieurs communes rurales des environs qui montroient une haine égale pour les jacobins. Flasieurs de ces communes, & notamment le fauxhourg qui joint la porte de Louvain, viennent d'être mis brusquement à exécution militaire, alin de payer sur-le-champ les vingtiemes arrières des années 1793, 94, 95 & 96. En conséquence, des détachemens de dragons y ont été envoyés aux frais des habitans, chez qui on les a mis en garnison, pour y vivre à discrétion. It est évident que le principal but a été d'éloigner des assemblées les agriculteurs les mieux pensans, afin d'avoir, dit-on, ce qu'on appelle des élec-teurs selidas. Cependant en quelques endroits on a su déconcerter ces trames nouvelles : les habitans les plus riches se sont rassemblés, & out généreusement avancé l'argent nécessaire pour délivrer les communes jusqu'à ce que de nouveaux arrangemens soient pris. Courage, mes &, je l'espere, vous serez administrés par d'honnêtes

FRANCE.

ARMÜE D'ITALIE.

Au quartier-général de Gorice, le 2 germinal, an 5.

Buenaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire executif.

Citoyens directeurs, nons sommes entrés hier dans Gorice; l'armée ennemie a effectué sa retraite avec tant de précipitation, qu'elle a laissé entre nos mains qualre hôpitaux contenant 1500 matades, & tous les magasins de vivres & de municions de guerre, dont je vous ferai passer l'état per le premier courier.

La division du général Bernadotte s'est reudue bier à Camiza; son avant-garde & Parriere-garde canomie se sont rencontrées à Caminia; le 19 régiment de chasseurs a charge Pennemi avec une telle impétuocité qu'il lui a fait 50 housards prisonniers, avec leurs chevaux. Le genéral Massena a poursuivi Pennemi jusqu'à la Ponteba.

Signé, BUONAPARTE.

A: Gentili, général de division, commandant en chef dans l'ists de Corse, au citoyen Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.

Bastia, le 13 veutôse, an 5.

Mon génèral, le pays est tranquille; toutes les auto-

rités constituées sont en activité; elles se conduisent avec sagesse & modération; quei qu'en disent les hommes no chans, qui se plaisent à calomnier leur pays, la veite est une, & je dois la dire. Il n'y a pas eu de réaction ici, & il n'y en aura pas tant que l'on rendra justice au bou cervit qui divine les réfusions. bon esprit qui dirige les réfugies venus du continent, & contre lesquels je n'ai pas reçu, depuis six mois, une scule plainte; pas un acte de vengeance ni de resseniment particulier n'a eu lieu. Je n'aime pas les anarchistes mais je hais les royalistes; & certes il n'y a ni des un ni des autres parmi ceux que le citoyen Miot a nomnés aux places administrativs ou judiciaires.

Signé, GENTILI.

De Paris , le 13 germinal.

Depuis quelques jours des bruits de paix se répandent assez généralement ; aujourd'hui ils paroissent prendr plus de favear, sans qu'on cite un fait ni une autorit qui en garantisse la probabilité. On a parlé de négocia tion renouée à Bâle. On sait qu'il y a à Tarin une espèce de petit congrès où l'on traite quelque affaire importante, & comme le général Clark y est depnis quelque on ne peut croire qu'il y soit sans objet. O prétend que le roi de Prusse, appuyé du czar, pourroit être tenté du rôle aussi utile que glorieux de pacificaten de l'Europe, & l'on sait qu'il a de grands moyens de rendre très-efficace sa médiation; mais qui peut calculer toutes les combinaisons politiques qui contrarient les vues les plus sages, les intérêts les plus évidens? Quoi qu'il en soit, assure qu'il y a un armistice convenu en ce moment entre toutes les armées françaises & autrichiennes.

Malgré tous ces bruits & toutes ces espérances de paix nous craignons encore que ce vœu de tout ce qui un eceur humain, ne soit encore frustré de quelque lem La guerre, ontre les barbaries qui lui sont propres, e un état de désordre qui favorise tous les désordres paix ramene à l'ordre & ne convient qu'aux amis

Nous ajoutous ici, sans aucune réflexion, le paragraphe suivant line du Redacteur d'aujourd hui.

" On parle beaucoup, depuis quelques jours, de pie tenducs ouvertures de paix faites par l'empereur ; no ne dirons pas jusques à quel point ces bruits sont fo des; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les ordes donnés de démolir Mantoue & de combler le port de Trieste, forceront probablement l'empereur à s'explique sur ses intentions définitives ».

On écrit de Marseille, en date du 2 germinal, qu'une division de deux frégates & de deux bricks est partie Toulon, le 21 ventôse, mais qu'on ignore sa destination On ajoute qu'on travailloit à force dans le même por à armer six vaisseaux de ligne & quatre frégates, so les ordres du contre-amiral Brueys. Cette division de être en ce moment prête à mettre à la voile pour un b également inconnu.

Cinquieme lettre sur les élections.

Le patriotisme existoit en France, on a vouln le rend odienx : qu'a-t-on fart ? des hommes ont dit : nous somme

n'est wlisme. a quel nons l' ouis h sé ent. mour a Le der roient dent da rdre.

uls pat

L'amoi

Trop d a forme ax, po

peut si ns ceux sions, isse con Je crain int de Je com in, ton semblées s assemi ec véné che calc nsentiez s trouv ent en us ces. d

desiro ent la l nt. Je n e consti tracer 1 la Fra faction demarca trop bi

r que je

ntre eux

ault vi etin de plas vi oins de mbres de s volre ez le 1 dans 1 courag es & T

nbres sc courag que Di

u nom sais que uls patriotes; hormis notre corporation, nos fureurs &

crimes, point de patriotisme.

L'amour de l'ordre renaît en France ; l'amour de l'ordre, L'amour de l'ordre renatten France, l'amour de l'ordre, n'est actif & vigilant que quand il se joint au pa-plisme, veut-on l'arrêter dans ses progrès? il suffira a quelques sociétés se forment & disent : nous scales mons l'ordre ; quiconque n'a point été passif & muet epuis huit ans, n'aime point l'ordre ; quiconque s'est isé enthousiasmer par des idées de liberté & en porte amour au fond du cœur, n'aime point l'ordre.

Le dernier sophisme auquel de pareilles sociétés arrieroient bientôt, seroit de dire: quiconque n'est point dent dans le ressentiment & les vengeances n'aime point

isent avec

mmes me

la venite

e reaction justice an tinent, &

nois, une ressentiiarchistes.

ni des un a nomn és

répandent

t prendre

ne autorité

e negocia-

affaire im-

ois quelque objet. On

, pourroit

pacificaten

s de rendre

aler toutes

ies les pl

en soit,

e moment

s de paix qui por

lque tem

opres, es

ordres ; la x amis de

paragraphe

s, de pré-

eur; non

sont fonles ordres

le port d

s'expliquer

al , qu'une

t partie

destination

même p

gates, so

our un bu

n le rendr

ous somme

nnes.

Trop de lumières sont répandues à Paris; le malheur a formé des liens trop sacrés, des rapprochemens trop ax, pour qu'un pareil système y prévaille jamais. Mais peut se répandre ailleurs, soit dans les pays où les sions fermentent encore dans tonte leur violence, soit ns ceux où l'ignorance, plus funeste encore que les ssions, n'admet que les idées extrêmes, les scules qu'elle isse concevoir.

Je crains tout de ce système d'exclusion. Avec lui,

int de discorde qui min à renaître bientôt.

le commence, dit l'un, par exclure tel orateur, tel écriin, tous ceux qui ont été membres des trois premieres semblées. Quoi ! n'y avoit-il aucun homme de bien dans s assemblées? Vous-mêmes ne prononciez-vous pas hier ce vénération les noms de plusieurs? étoit-ce par un che calcul, parce qu'ils vous étoient utiles, que vous mentiez à les louer? Eh! quels adversaires plus puisis trouverez-vous contre tous les Héaux qui nous meme univerez-vons contre tous les neaux qui nous me-cent encore, que ceux qui les ont bravés dès leur igne, qui les ont prophétisés? Vous craignez l'anar-le? en bien, ils l'ont combattue lorsqu'elle se cachoit us ces dehors si sèduisans de la popularité; ils ont mis nire eux toutes les haines; ils ont servi les ennemis il desiroient leur mort, & défié les factieux qui pouent la leur donner. Que dis-je? la plupart d'entre eux nt. Je ne vois plus que quelques restes de cette assem-ce constituante qui cût de grandes erreurs & ne pût fracer un plan, mais dans laquelle se développerent grandes vertus & les talens les plus extraordinaires la France ait contemplés. Cette assemblée a produit sactioux & même de profonds scélérats; mais la ligne lemarcation entre eux & leurs constans adversaires à trop bien marquée par les échafands & les supplices, rque je la rappelle. Dites-moi , si Bailly & Larocheualt vivoient encore, vous les placeriez donc sur un din de rejet, à côté des noms les plus exécrés & plus vils assassins?

vius de préventions vous animent peut-être contre les mbres de l'infortunée minorité de l'assemblée législative; voire système d'exclusion est si beau que vous lez le leur appliquer encore. Fort bien. Comptez pourdans les deux conseils le nombre de ceux qui militent courage pour défendre & la constitution & vos prois & vos vies , n'y distinguerez-vous pas quelques bres sortis purs de l'assemblée législative, & rentrés coarageux encore au sein de la nouvelle assemblée, que Dumas, Muraire, Pastoret, Vaublanc & Du-

a nom de la la convention, je vous vois plus effrayés; que c'est un malheur à jamais déplorable d'avoir

été membre de cette assemblée, dont la carrière a était long-tems remplie par la mort & la destruction. Copendant voulez-vous n'être pas injustes, réfléchissez que quelques-uns de ces hommes, (& je citerai ici Lariviere & Lanjuinais), n'ont pas cessé un seul instant de protester, au milieu de toates les haches de la mort, contre chacun des actes de la tyrannie, qu'ils ont été proscrits par elle avec plus de cruauté encore qu'elle n'en a employé contre chacun de nous, & qu'ils ne sont rentrés que pour élever constamment la voix en faveur de la justice & de l'humanité. N'avons-nous pas tous contracté l'habitude de benir les noms de Boissy, de Pelet (de la Lozere) de Fermont & de quelques autres. Si Paris se souvient encore du premier prairiel, craindra-t-il aujourd'hui de témoigner sa gratitude à l'homme dont la fermeté contribua tant à sauver la France, à cette grande crise de la révolution?

Mais vous redoutez, dites-vous, dans ces homines le trop long exercice du pouvoir. Vous voilà devenus des républicains bien jaloux. Vous ne pourriez, sans doute, vivre en Angleterre, où vous verriez saus cesse Fox, Shéridan & même l'itt rappelles à un gouvernement sep tennial. Quand on veut terminer une revolution, est-il bien sage de changer toujours les hommes de bien qui ont entrepris cette tâche? Amis exclusifs de l'ordre, vous

l'êtes beaucoup de la nouveauté.

Mais il fant une autre lettre pour attaquer dans son ensemble cet absurde système d'exclusion.

LACRETELLE, lo jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Leco'INTE-PUYRAVEAU.

Suite de la séance du 12 germinal.

Mathieu, comme nous l'avons dit, a fait un rapport sur les assembles primaires de Rennes. En voici la substance.

Un foule de citeyens qui ont fait le service de la garde nationale, lorsque cette ville étoit en état de siège, ont réclamé le bénéfice de l'art. IX de la constitution, qui déclare citoyens, sans aucune condition de contribution, les Français qui ont fait une ou plusieurs campagnes pour l'établissement de la république. Leur demande, mise aux voix, à été adoptée par les assemblées, & ils ont en conséquence voté d'après cette décision. Est-elle fondée ? le rapporteur ne le pense pas ; cependant il ne propose point d'annuller les opérations des assemblées primaires de Rennes : il se borne à présenter un projet de résolation qui résont en général la question, & porte,

10. Que le service de la garde nationale sédentaire dans los villes en état de siège, ne peut compter comme sei-

vice dans les armées de la république;

2º. Que l'art. IX de la constitution ne s'applique qu'anx citoyens qui prouveront, par conges en regle, qu'ils ont fait une ou plusieurs campagnes pour l'affermissement de la république.

Madier s'oppose à l'adoption de ce projet : les faits qui vous ont été rapportés , dit-il , présentent deux questions distinctes. La première est de sevoir si le service de la garde nationale dans les villes en état de siège, compter comme service dans les armées. L'affirmative m paroit inconstable. Comment en effet ne pas consider.

comme service militaire, le service réglé & constant que les habitans de Valenciennes, par exemple, ont fait durant le siège de cette place; lorsque la moitié d'entr'eux a péri les armes à la main? la même question a été agitée dans les départemens méridionaux, & les gardes nationales qui ont marché contre Toulon & Lyon, ont été admis à jouir du bénéfice de l'article IX de la constitution. La seconde question touche à la souveraineté du peuple. Que porte la constitution? que la qualité des votans sera jugée par les assemblées primaires, sauf à recourir aux tribunaux civils. Il n'appartient donc pas au corps législatif de s'en occuper.

Doulcet combat cette opimon; il ne pense pas que le service de garde nationale, même dans une ville en état de siège, puisse être réputé service militaire, & donner droit au bénéfice de l'article 9 de la constitution ; car cet article, en déclarant que pour avoir les droits de citoyens, sans aucune condition de contribution, il fant avoir fait une ou plusieurs campagnes, n'a évidemment entendu parler que du service régulier fait dans les armées.

Dumolard appuie cette observation, & ajoute que s'il suffisoit d'avoir fait le service de garde nationale dans une ville en état de siege, pour jouir des droits de citoyen, il résulteroit que le directoire, en mettant telles & telles communes en état de siege, appelleroit à voter dans les assemblées les individus que la constitution en exclut : il demande donc l'ordre du jour sur le projet, & l'envoi au surplus d'un message au directoire, pour connoître ce qui s'est passé à Rennes.

Ces propositions sont mises aux voix & adoptées.

Seance da 12 germinal.

Divers citoyens réclament contre les opérations de leurs assemblées primaires; celles de ces réclamations qui sont appuyées de pieces, le conseil les renvoie a des commissions; il passe à l'ordre du jour sur les autres.

L'assemblée primaire de Châtillon ayant élu quatre électeurs, & ne devant en élire que trois, un membre propose d'annuller l'élection du quatrieme. — Adopté.

On lit la rédaction de la résolution prise hier, qui déclare nulles les opérations de l'assemblée primaire de la Ferté-Bernard. Plusieurs membres en demandent le rapport; ils se fondent sur ce que les motifs de cette résolution étant que cette assemblée étoit composée de 903 votans, & qu'elle a élu cinq électeurs au lieu de quatre qu'elle devoit élire : elle n'a point, quant au premier objet, violé la constitution, & que le second ne concerne que l'assemblée électorale.

Duprat, par la même raison, demande le rapport de la résolution qu'on vient de prendre, relativement à l'assemblée primaire de Châtitlon.

Ces deux propositions sont adoptées. Le conseil met 1,326,574 liv. à la disposition du ministre de l'intérieur, pour payer des fournitures faites à la république par des négocians étrangers.

CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR

Camus présente le projet de résolution sur le paiement

des employés; il est adopté avec divers amendemens: la rédaction sera lue demain.

Thibaudeau attaque un article qui défend de cumule une pension & un traitement qui excederoient ensemble 6000 liv. Si un homme a mérité une pension, dit-il, qu'on le juge propre à une place dont le salaire est de 6000 livres, pourquoi ne jouiroit-il pas de la pension qu'il a gagnée, & du traitement qu'il gagne chaque jour? Un tel système ne convient qu'au régime où l'on vouloit tout niveler, la fortune comme les talens.

L'amendement de Thibandeau est adopté.

Le conseil se forme en comité général pour s'occuper des finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DELMAS.

Séance du 13 germinal.

La discussion reprend sur la résolution relative à l pétition du citoyen Henri l'aivre, concernant les creanciers des émigrés.

Créniere parle en faveur de la résolution; Tronchet &

Picot parlent contre. - Elle est rejetée.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution du 11 germinal, qui enjoint à tous les juges & accusateur publics de rester aux débats & aux procédures crimi-

Bourse du 13 germinal.

Amsterdam..... 60, 60 1. Idem courant.......58. Hamb......192 \(\frac{1}{4}\), 190. Madrid.....11 l. 10 s. Madrid effective . . 131. 15 s. Cadix effect....13 1. 12 s. 12. Gênes..........93, $91\frac{1}{4}$. Livourne..... $102\frac{1}{2}$. Bâle..... $\frac{5}{3}$ 30 j., $3\frac{1}{8}$ 3 m. Lyon.....an pair. Merseille au pair . Bordeaux..... benef.

Lausanne. 1 ½ 30 j., 3 ¼ 3 m. Loudres. . 24 l. 12 s. 1/2, 24 l. Inscrip 8 1. 17 s. 1 Or fin......102 1.58 Ling. d'arg.....50 l. 108. Piastre......5 l. 5 s Quadruple 79 1.58 Ducat d'Hol 11 l. 7 s. Souverain.....33 1. 15

barquer

ombre - Déta

lu direc

Prix d

liv. po

Le 2 &

ivoi ang ndres, a

sseau le

Le burea al de po

roi pou

oles &

sa majes

aires dar

yra , po

l sera l

pêcheur

rs marin

strer &

de bes

essaire,

essité de

ersonne

té nous

on n'er

cain. L

celébre

t la mu

inviter territo tion gen

ville (

tat de d

e pieces ville.

Esprit 5/6, 465 livres. — Eau-dc-vie 22 deg., 370 li — Huile d'olive, 1 liv. 10 s. — Café Martinique, 21.3 — Idem Saint-Domingue, 2 liv. 1 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 10 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 7 s. — Savo de Marseille, 1 liv. 9 d. - Chandelle, 13 s. - Sel, liv. 10 s. le 8.

La Nature et l'Art, roman nouveau de madame Inchbald, aute de Simple Histoire; traduit de l'anglais par M....; 2 vol. in-18 400 pages. Prix, 2 liv. & 3 liv. 2 sols franc de port. Λ Paris, de Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

Vie du docteur Zimmermann, par M. Tissot. Prix, 1 liv. 10 & liv. franc de post. A Lausaune, chez Fischer & compagnie, braires; & à Paris, chez Mourer & Pinparé, libraires, rue San André-des-Arts, n°. 45.

Le l'imprimerie de Boyen, Suand et Xunouer, Propriétaires et Editeurs du Journal des Nouvelles Politiques me des Moidins, nº. 500.